

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 20 décembre 2013
(convocation du 9 décembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Décembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10 h 05
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10 h 05
M. BRON Jean-Charles à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 15
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 30
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÛZERE Jean-Marc à partir de 12 h 15
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 00
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 05 et à partir de 12 h 15
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 05
M. SOUBABERE Pierre à M. TURON Jean-Pierre
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
M. AMBRY Stéphane à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre à partir de 11 h 10
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Claude à partir de 11 h

M. BOUSQUET Ludovic à CAZENAVE Charles à partir de 12 h 20
Mme BREZILLON Anne à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 12 h 15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 10 h 10
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 00
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. EGRON Jean-François à M. MADRELLE Nicolas jusqu'à 10 h 05
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 25
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude
M. MOGA Alain à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 25
M. PAILLART Vincent à M. FREYGEFOND Ludovic
M. POIGNONEC Michel à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 00
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël jusqu'à 10 h 20

EXCUSES :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

Fondation Nationale des Sciences Politiques - IGN - Cub - Convention en matière de recherche et de développement - Décision de signer - Autorisation

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1 - La démarche d'étude proposée par Sciences Po Paris

Le master Stratégies territoriales et urbaines forme des professionnels aux métiers stratégiques et opérationnels de la ville et des territoires. Cette formation a pour objet de développer chez les étudiants leurs capacités d'«ensemblers», aptes à élaborer et conduire des politiques publiques et des projets articulant les échelles (région, territoire transfrontalier, métropole, intercommunalité, ville, quartier), mettant en cohérence les logiques des différents acteurs publics et privés (élus, administrations, services publics, sociétés privées, établissements financiers, associations, habitants qui participent et se mobilisent), et les supports qu'ils utilisent (finances et gestion, méthodes quantitatives, architecture...).

Au cours de ce Master, le projet collectif permet pendant une année, d'octobre à juin, de mettre les étudiants en situation de réponse à une commande d'une structure publique et privée sur une problématique urbaine ou territoriale (habitat, aménagement, développement économique, transports, mobilité, etc.).

Ce projet collectif est mené, à raison d'un jour et demi par semaine par une équipe de 4 à 5 étudiants, sous la supervision de deux tuteurs, spécialistes de la question traitée.

Ainsi, Sciences PO Paris et l'Institut Géographique National ont proposé à notre établissement d'expérimenter sur le territoire communautaire une mission de définition d'une méthodologie d'analyse du devenir des franges urbaines, mission qui serait confiée aux étudiants du Master Stratégies Territoriales et Urbaines de Sciences Po Paris.

2 - Le sujet du devenir des franges urbaines : une problématique partagée par la Communauté Urbaine et l'IGN

L'expérimentation sur le territoire communautaire de la mise au point d'une méthodologie d'analyse du devenir des franges urbaines est intéressante à plusieurs égards.

En effet, la maîtrise de l'extension des villes et des agglomérations sur les territoires agricoles est un enjeu important dans le cadre des politiques d'aménagement durable.

Souvent, le constat est que les documents d'urbanisme ont des difficultés à contenir ce phénomène qui est naturellement à l'œuvre : les valeurs foncières, les facilités d'aménager des territoires vierges, le caractère « naturel » des limites urbaines,... Tout incite les aménageurs, les promoteurs et les particuliers à s'investir sur ces territoires. Même les agriculteurs y trouvent leur compte en multipliant le prix de leurs terrains pour réinvestir un petit peu plus loin.

Cette avancée de l'urbanisation est donc difficile à contenir et est difficilement mesurable. En effet, le grignotage des terres agricoles se fait souvent de façon insidieuse opération par opération.

La mesure et l'identification des zones touchées, la compréhension des raisons qui conduisent à l'étalement urbain sont des conditions nécessaires pour mettre en place les politiques publiques qui limiteront ce phénomène. À l'inverse, il peut être également intéressant de mesurer l'effet de politiques visant à densifier les urbanisations existantes, à observer les mutations urbaines ou à promouvoir des secteurs d'urbanisation.

L'objet de la mission est de déterminer et de tester une méthodologie de caractérisation de l'extension des franges urbaines. (est-il utile , réaliste ,d'essayer de mesurer la densification ou les mutations urbaines ?).

3 - L'intérêt pour la Communauté urbaine

Dans le cadre de son projet métropolitain, la CUB a engagé de nombreuses réflexions sur la question de l'évolution et du devenir des franges urbaines. Les démarches des 50 000 logements et des 55 000 hectares pour la nature, destinées à proposer des pistes opérationnelles de réponse à l'objectif d'une agglomération millionnaire en 2030 à enveloppe urbaine constante interrogent directement la question de ces espaces dits de lisière entre secteurs urbanisés et sites naturels.

La CUB attend donc en particulier du projet collectif un travail d'analyse permettant de mettre en exergue les leviers qui ont induit une transformation des franges urbaines (grandes infrastructures, implantation d'équipements, présence d'un cours d'eau, recul de l'agriculture...).

En liaison avec les urbanistes, les étudiants détermineront les données à observer et la façon de les restituer. À partir de ces éléments, ils développeront une méthodologie en utilisant aussi bien des données statistiques, des référentiels géographiques qui seront mis à leur disposition sur le géoportail par l'IGN, et des données géographiques produites ou détenues par la CUB.

Pour la Cub, cette méthodologie pourrait alors utilement être mise à profit dans le cadre des réflexions prospectives en cours sur la métropole. Les étudiants testeront cette méthodologie sur un ou plusieurs territoires à déterminer et concevront les modes de restitution les mieux adaptés (techniciens, élus, urbanistes).

L'intérêt d'une méthodologie est de pouvoir alimenter un observatoire permettant de suivre le phénomène dans le temps.

4 - Le plan de financement.

Conformément à l'article 3, 6° du code des marchés publics, ne sont pas soumis au dit code les « accords cadres et marchés de services et de recherche et développement pour lesquels le pouvoir adjudicateur n'acquiert pas la propriété exclusive des résultats ou ne finance pas entièrement la prestation ».

Aussi, pour la mise en œuvre de ce partenariat, notre établissement est sollicité pour apporter une participation d'un montant de 7 500 €.

Dépenses	Montant TTC	Recettes Financeurs sollicités	Montant TTC
Coût prévisionnel de l'étude	15 000 €	Communauté urbaine Bordeaux	7 500 €
		Institut Géographique National	7 500 €
TOTAL	15 000 €	TOTAL	15 000 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code général des collectivités Territoriales,

VU le Code des marchés publics, et en particulier son article 3, 6°

VU la Convention tripartite Sciences Po, IGN, CUB jointe au présent rapport,

Considérant l'intérêt pour la communauté Urbaine de disposer à terme d'une méthodologie d'analyse du devenir de ses franges urbaines,

DECIDE

ARTICLE 1 : Une participation de 7 500 euros est attribuée à la Fondation Nationale des Sciences Politiques pour participer à une mission de mise au point d'une méthodologie d'analyse des franges urbaines.

ARTICLE 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention tripartite Sciences Po, IGN, CUB.

ARTICLE 3 : Cette dépense sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal de l'exercice en cours- CHAPITRE 67 - COMPTE 6745- CRB UB 00 .

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 décembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 9 JANVIER 2014</p> <p>PUBLIÉ LE : 9 JANVIER 2014</p>

Mme. CHRISTINE BOST